

**Décision n° 2025-0271**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 4 février 2025**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 4 février 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2025-0271**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 4 février 2025**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

<b>Dossier</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Fréq</b>
199100143	PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE	31 TOULOUSE	2 UHF
199700901	ETS REG ENSEIGNEMENT ADAPTE JEAN MONNET	92 GARCHES	1 UHF
199800515	BNP PARIBAS REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT FRANCE SAS	92 COURBEVOIE	2 UHF
199802340	FONDATION SAINT JEAN DE DIEU	13 MARSEILLE	4 UHF
200102130	BNP PARIBAS REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT FRANCE SAS	92 LEVALLOIS PERRET	2 UHF
200701652	33 RUE DE L'UNIVERSITE	75 PARIS	2 UHF
201200034	KEOLIS THIONVILLE-FENSCH	57 FLORANGE	4 UHF
201200942	BNP PARIBAS REAL ESTATE	75 PARIS	2 UHF
201600187	SECOURISTES SANS FRONTIERES	21 DIJON	6 UHF
202001477	NGE GENIE CIVIL	93 VILLEPINTE	2 UHF
202100935	BNP PARIBAS REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT FRANCE SAS	92 MEUDON	2 UHF
202200878	BOUYGUES BATIMENT SUD-EST	13 MARSEILLE	5 UHF
202301731	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 COURBEVOIE	3 UHF